

Rabaska (que veut-on de plus)

Présentation au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Projet du port méthanier RABASKA

1- Introduction

Le projet RABASKA m'intéresse au plus haut point. Mentionnons entre autres son importance sur le plan industriel et novateur ainsi que sur celui des retombées économiques et sociales bénéfiques pour la région de Chaudière-Appalaches, la grande région de Québec mais surtout celle de la ville de Lévis. Je me suis attaché en tout premier lieu aux avantages du projet et je me dois de constater que ceux-ci sont de loin supérieurs aux inconvénients qui peuvent en découler.

2- Avantages

Selon ma perception personnelle et ma compréhension, les points positifs sont les suivants :

- Investissements minimaux pour la construction de 700 M\$
- Création d'emplois évalués entre 3000 et 4000 travailleurs au cours de cette phase. À ce point de vue, RABASKA s'est engagé à privilégier les travailleurs ainsi que les sous-traitants régionaux sur la base de prix, de compétences et de qualités égales
- L'opportunité de diversification des sources d'énergie pour le Québec et positionnement de la région lévisienne dans ce créneau d'actualité indubitable
- La capacité des forces du marché du travail local de répondre à une bonne partie des exigences requises pour la réalisation des travaux

- La rareté des projets moteurs de cette envergure qui s'offrent à une région au cours d'une décennie
- L'acceptation d'un tel projet par le trois quart de la population dont plusieurs élus.

3- Inconvénients

Comme dans tout projet industriel, on ne peut négliger certains points négatifs.

Citons en quelques uns :

- Le risque d'accidents en phase de construction. Ce risque est toutefois inhérent à ce type d'activité d'envergure. Il existe tout autant dans quelque domaine de construction industrielle ou même résidentielle qui soit. Le Québec a créé la CSST pour prévenir les incidents malheureux et compenser, s'il y a lieu les travailleurs qui subiraient des inconvénients suite à des accidents. N'oublions pas néanmoins que la CSST a d'abord un rôle de prévention et que l'organisme s'applique bien à sa tâche. Par ailleurs, le risque est présent partout à divers degrés : la conduite automobile, les occupations de policiers et de pompiers, etc.

3- Les opposants

Certaines personnes ne sont pas en faveur de la réalisation du projet RABASKA pour des raisons qui leurs sont souvent personnelles, sans trop d'égard au bien public et au développement des besoins de la collectivité. Il faut toutefois entendre ces gens et prendre en compte leurs opinions.

Ils peuvent ne pas apprécier voir passer devant chez eux, quelques fois par année, des navires modernes, différents, dotés d'une technologie avant-gardiste et se contenter de pétroliers âgés d'une apparence souvent discutable, ou de porte-conteneurs massifs avec un champ de vision restreint bien plus risqué. À

preuve, l'accident d'il y a deux ans avec un voilier qui a causé le décès de deux personnes. La navigation sur le fleuve St-Laurent ne présente pas aux riverains que l'éphémère passage du Queen Mary II.

L'opportunité, la décision de réaliser un projet mobilisateur du type d'un port méthanier doit tenir compte du risque occasionné par l'ensemble de la navigation et évaluer équitablement la présence de méthaniers ultra modernes, et, ma foi, fort esthétiques. Il doit aussi être soupesé et déterminé en fonction de la totalité des dangers inhérents au trafic actuel.

Des décisions de développement doivent se prendre sur la base d'arguments sérieux et d'analyses rigoureuses.

RABASKA a fourni tout cela. Et la démonstration a été faite lors des audiences publiques que le projet ne comportait que très peu ou pas de danger.

Les autorités compétentes, les décideurs ne devraient pas se laisser influencer par un groupuscule d'une centaine de propriétaires de lopins riverains occupés par des bien-nantis, retraités ou avides d'héritages. Et, qui plus est agitent tapageusement et même illégalement (pancartes) auprès d'une population majoritaire, laborieuse, elle, des épouvantails de cataclysmes irréparables au détriment des intérêts collectifs.

Parmi les opposants se retrouvent aussi un groupe de « professeurs », hauts salariés rémunérés par le GIRAM à partir de fonds publics, nos impôts en l'occurrence, qui n'ont à leur actif que des activités de démolition de projets dont une infime partie était, il faut l'avouer, questionnables. Qu'ont-ils à proposer de constructif pour remplacer ces projets?

Il en est de même pour le groupe l'APPEL. Tous deux semblent ignorer les possibilités offertes aux humbles travailleurs de pouvoir gagner leur pitance, et cela sans avoir fait un examen de conscience sérieux sur leur propre apport au développement économique local.

Et que dire des privilégiés sociaux regroupés sous ce que l'on pourrait qualifier de *sobriquet*, Rabat-joie (Selon Larousse : personnes chagrines, renfrognées, ennemies de la joie des autres).

QU'ONT-ILS DE CONSTRUCTIF POUR REMPLACER RABASKA et permettre la création d'emploi et la stabilité économique de la région Chaudière-Appalaches?

Leur attitude négative à tout progrès les amène même à contester la légitimité du BAPE.

4- Considérations générales

Ce projet est acceptable à mon avis parce que les retombées positives seront sans commune mesure aux négatives qui ne seront, elles, que négligeables; l'information qui a été fournie par Rabaska précise et complète. Les fascicules sont clairs et bien illustrés, notamment sur le plan de l'aspect visuel. Et j'en passe. Le promoteur n'a pas intérêt à dire des faussetés car il peut être poursuivi s'il ne dit pas les vraies choses. Tous les engagements me paraissent clairs et véridiques. En ce qui a trait aux emplois, ils sont calculés sur la base de modèles reconnus

(ISQ). On établit à 3 460 emplois directs et indirects sur 3 ans, ce qui représenterait 263 millions de dollars minimum de retombées dans l'économie locale en cours de construction. Combien d'entreprises de Lévis peuvent créer autant d'emploi comme ça?

4.1 L'environnement

À mon avis, le scénario actuel adopté par le promoteur RABASKA est celui qui occasionne le moins d'impact sur l'environnement. Une équipe importante d'experts s'attache consciencieusement depuis deux ans à établir toutes les données existantes sur le projet. Il m'apparaît impensable de douter de leurs conclusions. Sinon, qui pourrait se targuer d'être un EXPERT?

5- Les autorités politiques

Encore aujourd'hui, malgré l'intérêt que porte la Ville de Lévis au projet, notamment à cause des retombées en taxes directes, il n'est pas évident qu'elle ait analysé toutes les retombées d'industries et de commerces périphériques reliées au projet RABASKA. Et sans compter la construction domiciliaire qui devrait connaître un essor important pour accommoder les nouveaux travailleurs.

6- Conclusion

À titre de simple citoyen et travailleur, j'ai tenté de faire part de mes réflexions

bien humblement avec les connaissances que je possède et mon analyse des événements, annonces et discussions souvent animées entre les groupes impliqués que nous avons connues depuis plus de deux ans. Étant actif moi-même dans le milieu du travail, j'ai pu prendre le pouls de mes collègues et autres connaissances. Les avis sont unanimes. Les risques et les inconvénients se minimisent et se gèrent très bien par des gens qui ont à cœur le bon fonctionnement de leur entreprise et de l'économie en général. C'est leur intérêt autant que le nôtre qui est en jeu.

EN CONSÉQUENCE, J'APPUIE SANS RÉSERVE LA RÉALISATION DU
PROJET RABASKA.

Je remercie les commissaires de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon opinion.

Joel Ouellet